

Problèmes à résoudre

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **6 (1868)**

Heft 15

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-179870>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le 13 au soir, et le 14, avant le lever du soleil, la fête fut annoncée par 19 coups de canon tirés par deux pièces d'artillerie sur la terrasse de la Cathédrale, et 19 coups tirés par deux autres pièces sur la place de Montbenon. Au lever du soleil, toutes les cloches de la ville sonnèrent.

A 8 heures, toutes les autorités et les fonctionnaires publics se rendirent en costume à l'Hôtel-de-Ville. Le Petit Conseil était accompagné de l'état-major. Quand le sermon commença à sonner, le cortège se forma pour se rendre à la Cathédrale (qu'on appelait alors la *grande église*), entre une double haie de soldats, en passant par la Mercerie et la Cité-dessous.

Voici l'ordre de la procession : Un corps de cavalerie ouvrant la marche ; un détachement d'infanterie accompagnant les nouveaux drapeaux ; les huissiers du Petit Conseil ; le secrétaire du Petit Conseil portant à la main l'Acte de médiation ; le Petit Conseil ; le Tribunal d'appel ; l'accusateur public ; le lieutenant et le juge de paix ; l'Académie, les pasteurs et le Conseil d'éducation ; l'Etat-major militaire ; le Tribunal de district ; la Justice de paix ; la Municipalité ; un peloton d'infanterie et un peloton de cavalerie fermant la marche.

L'intérieur de l'église, arrangé pour la circonstance, présentait en face de la chaire un espace dépourvu de bancs, avec une table au milieu, sur laquelle l'Acte de médiation et les nouveaux drapeaux furent placés. Avant le sermon, le pasteur Frédéric Bugnion lut la prière de laquelle nous détachons ce beau passage :

Seigneur, notre Dieu, maître du monde, Père des hommes et protecteur des peuples ! nous venons avec tout le canton assemblé aujourd'hui devant Toi, t'offrir en ce jour solennel les vives actions de grâces que nous te devons pour tous les biens dont tu nous a comblés. Nous venons sous tes regards paternels, et dans ton temple, rendre nos justes hommages à tes perfections éternelles, quoiqu'elles soient infiniment au-dessus de toutes les louanges et que ta gloire remplisse les cieux.

Après le sermon, le pasteur pria ainsi pour la Suisse et le canton de Vaud :

O Dieu de paix, inspire-nous les sentiments de douceur, de modération, d'union et de concorde, que doivent avoir de bons citoyens et de véritables chrétiens ; fais germer et croître ces sentiments chez tous les peuples de la terre. Resserre toujours plus les nœuds qui attachent les uns aux autres les divers Etats de l'Helvétie, notre chère patrie. Adoucis partout les ressentiments, dissipe les préventions, écarte les souvenirs pénibles, guéris toutes les plaies, afin qu'unies dans les doux liens de la fraternité et de la concorde, toutes les parties de ton héritage puissent ensemble te glorifier et te bénir !

Après le service et avant la bénédiction, un chœur nombreux, placé vers le jubé, exécuta un cantique composé à l'occasion de la fête, et dont voici la première strophe :

Toi qui pris soin en tout temps de nos pères,
Bénis la Suisse et ces peuples de frères,
Auxquels ta grâce a voulu nous unir :
Dieu de la paix ! des voûtes azurées,
Fais la descendre au sein de nos contrées,
Et que nos cœurs sachent la maintenir.

A la sortie de l'église, la procession se rendit dans le même ordre à l'Hôtel-de-Ville. Elle se reforma un peu plus tard sur la place de la Palud pour se rendre sur Montbenon où la troupe était rangée en bataille, et où elle fut saluée de neuf coups de canon. — Là, le Petit Conseil remit aux grenadiers des huit arrondissements militaires, nouvellement institués, les drapeaux des bataillons d'élite. Cette cérémonie fut saluée de huit coups de canon. La troupe effectua quelques manœuvres et défila devant les membres du Petit Conseil. — Vu l'heure avancée, le tir au fusil fut renvoyé au lendemain.

Une foule immense était accourue de toutes les parties du canton.

Un grand banquet réunit ensuite le Petit Conseil, le Tribunal d'appel, le lieutenant, le juge de paix, l'Académie, les pasteurs, l'état-major, etc. De nombreux toasts furent portés : *Au canton de Vaud* : « Puissent nos champs et nos coteaux être toujours fertiles, nos cœurs toujours unis, notre zèle pour la liberté toujours ardent, etc., etc. » *Au grand et au petit conseil, au tribunal d'appel, aux autorités ecclésiastiques, civiles et militaires*. « Puissent nos » magistrats se rappeler sans cesse qu'ils n'existent » que par le peuple et pour le peuple ! Puissent-ils » dans leur choix ne point oublier que nul ne mérite » la préférence s'il n'est le plus honnête et le plus » éclairé ! Puisse la justice continuer, chez nous, à » avoir les mains pures et à tenir sa balance droite ! » Puissent les pasteurs et les instituteurs réussir à » nous inculquer la vertu et à nous faire goûter ses » infinies récompenses ! Puissent les guerriers apprendre à nos enfants comment il faut savoir combattre pour la patrie et mourir pour elle ! » *Au médiateur de la Suisse* : « Puisse-t-il triompher de tous » ses ennemis et vivre pour le bonheur de la France » et assurer notre repos ! »

L'émission de quelques pièces de la nouvelle monnaie du canton à l'occasion de la fête y ajouta encore de l'intérêt. Le soir, grand spectacle (Lausanne avait alors un théâtre) et illumination de la ville.

La dernière fête du 14 avril eut lieu en 1813 ; dès lors elle fut abandonnée ; seul, le cercle de la Morue la célèbre encore, et nous l'en félicitons. Certes s'il est dans notre histoire une page chère à tous, une véritable fête nationale, c'est bien celle-là.

L. M.

Problèmes à résoudre.

Genève, 8 avril 1868.

Deux questions passionnent en ce moment la population genevoise au point de lui faire oublier tout ce qui ne s'y rapporte pas d'une manière plus ou moins directe : la grève des ouvriers en bâtiments et l'établissement projeté d'une école de frères ignorantins à Carouge. On ne s'entretient que de cela ; dans les rues, sur les places, tous les groupes en sont occupés ; en abordant un ami on lui demande si la grève doit durer longtemps encore, si les patrons céderont à la pression de la *Société internationale* ; si cette dernière est assez riche pour payer

la journée de tant de travailleurs inoccupés dans le cas où les chefs d'ateliers persisteraient pendant plusieurs mois à ne point vouloir traiter avec une société étrangère?

Les hommes ne s'intéressent pas seuls à ces graves questions; on voit de flegmatiques ménagères abandonner leur rôti ou leur pot-au-feu pour s'informer chez leurs voisins de l'état du conflit et des nouvelles que celles-ci ont pu recueillir.

Faut-il les en blâmer?

A leurs yeux clairvoyants l'augmentation du salaire est moins productive pour le ménage qu'un travail soutenu qui ne donne pas à l'ouvrier le temps de faire de la dépense hors de chez lui. Les plus expérimentées craignent que leur famille profite peu de ce mouvement, lors même qu'il aboutirait au résultat cherché; elles savent que les cafés, les brasseries, les tentations du plaisir sous toutes les formes abondent dans notre ville; que les travailleurs qui font de belles journées y sont plus facilement entraînés que d'autres, c'est pourquoi elles ne forment qu'un vœu: c'est que les ateliers se rouvrent et qu'un prompt accord s'établisse entre les ouvriers et les patrons.

De la seconde question les femmes s'inquiètent peu, sauf à Carouge même, où la population barbuée, fortement surexcitée, les entraîne dans l'un ou l'autre courant de l'opinion. Le problème des ignorantins n'est pas plus facile à résoudre que celui des travailleurs.

L'école projetée s'ouvrira-t-elle en dépit des manifestations anti-cléricales du conseil municipal et de la majorité des habitants de Carouge?

Notre Grand Conseil appelé à se prononcer dans sa prochaine session sur l'établissement des congrégations religieuses dans le canton de Genève, reconnaîtra-t-il et sanctionnera-t-il celui des frères de la doctrine chrétienne (ignorantins) jusqu'ici tolérés seulement; lesquels frères pourraient, dans ce cas, arriver en grand nombre et s'établir dans plusieurs communes au détriment des classes primaires et de la paix confessionnelle qu'on s'efforce d'y faire régner grâce à un sage enseignement.

Le conseil municipal de Carouge qui avait donné sa démission afin de protester contre l'établissement de l'école ignorantine a été réélu en entier dimanche 5 avril. — Jamais pareille fête! Tambours, canons, promenade aux flambeaux, rien n'a été négligé par les Carougeois dans le but de protester énergiquement contre l'ingérence des ordres religieux dans l'éducation populaire; mais la question ne peut être tranchée que par le Grand Conseil dans sa session de mai. Ce sera chose curieuse que d'assister à ces débats; aussi nous promettons-nous de tenir les abonnés du *Conteur* au courant des orages qui ne manqueront pas d'éclater dans l'assemblée. Déjà le parti radical et le parti conservateur se font dans la presse une guerre d'avant-poste, se reprochant mutuellement d'avoir favorisé les tendances ultramontaines de certains électeurs afin de se maintenir au pouvoir.

Ces deux conflits dont la solution n'est pas encore

trouvée émeuvent à bon droit les journaux suisses de toute opinion et de toute croyance religieuse; chacun d'eux défend à son point de vue la cause des ouvriers ou celle des patrons, la liberté d'enseignement ou la liberté des Carougeois, amis du progrès, de repousser de leur ville, suffisamment pourvue d'écoles publiques, l'envahissement cléricale dont ils se défient, sachant qu'il tend sans cesse à regagner le terrain que les révolutions et les conquêtes de la pensée lui ont fait perdre.

En attendant la solution de ces problèmes, qu'on nous permette de mentionner un bruit qui court dans le monde féminin, et que, faute de preuves à l'appui, nous donnons sous toute réserve.

Dans le but de se défendre contre notre tyrannie bien connue, quelques femmes terribles ont l'intention de fonder une société internationale sur la même base que celle des ouvriers. Les statuts s'élaborent mystérieusement dans un petit club de femmes fortes. Quand nous les contrarierons dans quelque projet, quand nous leur refuserons un bijou, un cachemire ou tout autre objet de toilette, quand nous désertions le toit conjugal pour le café, le théâtre, etc., etc., elles se mettront en grève. Il ne s'agit plus, dit-on, que de trouver un assez grand nombre d'adhérentes pour que la société se révèle tout d'abord avec un caractère imposant.

Nous doutons fort de la réussite de cette ligue; toutefois, si la chose s'exécute, il nous restera la ressource des patrons; les révoltées trouveront le domicile conjugal fermé pour elles.

Avis aux futures sociétaires.

Y.

Nous empruntons à l'*Epoque* la désopilante charge que voici:

A la porte du cabinet de l'un de nos ministres se tient chaque jour un sapeur de planton. Ce sapeur allait tous les matins et par permission spéciale déjeuner à la caserne. Or, le régiment auquel appartient ce planton vient de partir sous d'autres cieux, et un autre sapeur est venu remplacer son collègue dans l'antichambre ministérielle.

Seulement, comme celui-ci n'avait reçu aucune permission de s'absenter, comme d'un autre côté aucune gamelle réparatrice ne se montrait à l'horizon à l'heure du déjeuner et qu'il crevait littéralement de faim, il s'est servi, pour quitter son poste, d'un stratagème conciliant, selon lui, l'instinct de la conservation avec le respect dû à la discipline.

Se dépouillant de son bonnet à poil, de sa capote, de son sabre et de sa giberne, — afin d'attester sa venue, — il plaça le tout avec art sur une chaise, et, au-dessus de ce catafalque improvisé, écrivit en grosses lettres avec un charbon:

Le sapeur a été mangé!

Cette anecdote nous rappelle celle de la jeune blanchisseuse qui, chargée de remettre du linge à une pratique et ayant vainement sonné à sa porte, écrivit à la craie sur la susdite:

Je suis Vénus, avec le linge.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.